

## AVENANT N° 1 au I.C

---

### 1- Article 19 : REGLES DE SECURITE EST MODIFIE COMME SUIT :

19.1 Un emargement (sortie et retour ) sera mis en place. il sera situé sur la terrasse du bar.

Les pénalités suivantes seront appliquées :

Défaut d'emargement aller : +10% du nombre d'inscrits sur la première course du jour

Défaut d'emargement retour : +10% du nombre d'inscrits sur la dernière course du jour

Défaut d'emargement aller et retour : +10% du nombre d'inscrits sur toute les courses du jour

### 2- L'ANNEXE PARCOURS SLALOM EST MODIFIE COMME SUIT :

**A -LE SLALOM EST RESERVE AUX CONCURRENTS FRANÇAIS SELECTIONNES DONT LES NOMS SERONT AFFICHES SUR LE TABLEAU OFFICIEL, VENDREDI 4 JUILLET A PARTIR DE 12H00**

**B- LE SLALOM SERA OUVERT AUX AUTRES CONCURRENTS DONT LA LISTE SERA AFFICHE LE VENDREDI 4 JUILLET A PARTIR DE 12H00**

### 3- LE PRESIDENT DU COMITE DE COURSE SERA PATRICK VILAIN

Affiché le : vendredi 4 juillet a 11h00

President du comité :Patrick Vilain

